

Conditions générales d'Utilisation de l'application idomed

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont conclues entre d'une part la société IDOMED, société par actions simplifiée au capital de 33 338,00 euros, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 834 266 165, dont le siège est sis 12 rue Anselme – 93 400 Saint-Ouen, représentée par Monsieur Vincent Lambert agissant en qualité de Président, (ci-après, « *IDOMED* ») et d'autre part, toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique souhaitant utiliser le Service (ci-après, le « *Client* »).

Ci-après, individuellement la « *Partie* » et collectivement les « *Parties* »

Article 1. Définitions

Dans le Contrat, les termes et expressions commençant par une majuscule, qu'ils soient rédigés au singulier ou au pluriel, auront la signification donnée au présent article :

« *Affilié* » : désigne toute société sous le contrôle d'une Partie ou toute société sous le contrôle de laquelle serait placée une Partie ou placée sous le même contrôle qu'une Partie, le terme de « *contrôle* » étant ici entendu au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce.

« *Application* » : désigne l'Application Mobile et l'Application Web.

« *Application Mobile* » : désigne l'application mobile pouvant être téléchargée par un Utilisateur sur son Terminal afin d'accéder au Service et de l'utiliser.

« *Application Web* » : désigne le site Internet web.idomed.fr sur lequel un Utilisateur s'authentifie afin d'utiliser le Service.

« *Autorité de Protection* » : désigne la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et par extension, le cas échéant, toute autorité de contrôle des données d'un Etat membre de l'Union Européenne.

« *Compte* » : désigne l'espace privé ouvert à un Utilisateur afin de lui permettre d'utiliser le Service.

« *Contrat* » : désigne l'ensemble constituer du présent document, du Plan et, le cas échéant, de conditions contractuelles complémentaires dédiées à une ou plusieurs fonctionnalités de l'Application et/ou du Service.

« *Coresponsable* » : désigne les Parties dans le cadre de leurs droits et obligations relatifs au Traitement.

« *Défaut* » : désigne tout incident, anomalie, erreur ou défaut de conception technique, de réalisation et/ou de fonctionnement affectant l'Application, qui est documenté par le Client et reproductible par IDOMED, et qui ne permet pas l'utilisation normale du Service.

« *Demande* » : désigne les demandes d'accès, de communication, d'opposition, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement que la Personne Concernée peut adresser au Point de contact ou à un Coresponsable et qui sont traitées par le Point de contact selon une procédure définie par les Coresponsables.

« *Données Personnelles* » : désigne les données à caractère personnel, au sens du règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016.

« *Donnée relative à la Santé* » : désigne les Données Personnelles relatives à la santé, et notamment toute information concernant, par exemple, une maladie, un handicap, un risque de maladie, les antécédents médicaux, un traitement clinique ou l'état physiologique ou biomédical de la personne concernée, indépendamment de sa source, qu'elle provienne par exemple d'un médecin ou d'un autre professionnel de la santé, d'un hôpital, d'un dispositif médical ou d'un test de diagnostic in vitro.

« *Dossier Patient Informatisé* » : désigne tout logiciel de gestion des dossiers patients utilisés par le Client.

« *Environnement Numérique* » : désigne tout matériel informatique, logiciel et connexion réseau utilisés par un Utilisateur pour accéder à l'Application et/ou l'utiliser.

« *Grille d'Habilitation* » : désigne le document au sein duquel sont définis d'une part les différents profils d'Utilisateur Autorisé du Service, ainsi que, par extension la procédure permettant au référent interne d'attribuer à un Utilisateur un profil déterminé.

« *Mise à jour* » : désigne toute nouvelle version de l'Application mise à la disposition de l'Utilisateur par IDOMED et n'étant pas distribuée de manière distincte.

« *Patient* » : désigne toute personne physique prise en charge par un Utilisateur Autorisé à l'occasion d'activités de prévention, de diagnostic, de soins.

« *Personne Concernée* » : désigne toute personne physique à laquelle se rapportent des Données Personnelles.

« *Personnel* » : désigne les préposés, salariés, prestataires et sous-traitants d'une Partie.

« *Plan* » : désigne une offre standardisée faite par IDOMED pour un ensemble de caractéristiques techniques et financières nécessaires à l'accès et l'utilisation du Service. Les Plans sont décrits sur le Site et chacun mentionne le montant des différents frais et redevances dus par le Client au titre du Contrat ainsi que les options souscrites par le Client.

« *Politique de Confidentialité* » : désigne le document accessible à l'adresse <https://idomed.fr/politique-de-confidentialite/> qui décrit les modalités de traitement de données à caractère personnel relatives aux Utilisateurs dans le cadre de chaque fonctionnalité de l'Application et du Service et les droits et obligations des Parties et Professionnels à cet égard.

« *Professionnel* » : désigne toute personne physique habilitée à exercer une profession de santé, au sens du Code de la Santé Publique.

« *Service* » : désigne l'ensemble des équipements, matériels, logiciels, outils, programmes informatiques et autres éléments, en ce compris toutes améliorations, corrections, modifications, nouvelles versions, documentations, et leurs mises à jour respectives, mis en œuvre par IDOMED, ou sous son contrôle, afin de permettre aux Utilisateurs d'échanger des Données relatives à la Santé de Patients, de façon sécurisée et asynchrone.

« *Site* » : désigne le site internet accessible à l'adresse www.idomed.fr à partir duquel le Client peut choisir un Plan, s'abonner au Service et, le cas échéant, accéder à l'Application Web.

« *Terminal* » : désigne tout équipement informatique compatible avec l'Application utilisé par un Utilisateur pour accéder au Service et l'utiliser. Tout Utilisateur s'oblige à installer et activer sur le Terminal un antivirus, un firewall et à tenir à jour système d'exploitation, notamment des derniers correctifs de sécurité.

« *Traitement* » : désigne le traitement de Données Personnelles mis en œuvre dans le cadre du Service.

« *Utilisateur* » : désigne toute personne physique à laquelle un droit d'accès et d'utilisation de tout ou partie du Service est accordé. L'Utilisateur Autorisé est un Utilisateur.

« *Utilisateur Autorisé* » : Désigne un Professionnel ayant la qualité de membre du Personnel du Client, , ainsi que tout membre du personnel soignant et administratif du Client qui est autorisé par le Client, en application de la Grille d'Habilitation, à utiliser le Service, dans les conditions définies dans le Contrat.

Article 2. Objet

Le Contrat a pour objet de définir :

- Les conditions de la concession lesquelles, à titre non cessible, non transmissible et non exclusif, par IDOMED au Client des droits nécessaires à l'accès et à l'utilisation de l'Application et/ou du Service ;
- Les obligations respectives des Parties aux fins d'assurer le respect des exigences du règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016 et, le cas échéant, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans le cadre de la mise en œuvre du Service.

L'accès et l'utilisation de certains des Services peuvent toutefois être soumis à l'acceptation de conditions contractuelles complémentaires. Le cas échéant, les conditions contractuelles complémentaires applicables sont librement consultables avant toute souscription ou utilisation des Services. En cas de contradiction entre le Contrat et les conditions contractuelles complémentaires, les stipulations les plus récentes prévaudront. Si la date des stipulations en contradiction est identique ou impossible à définir, les stipulations du Contrat priment et ce nonobstant toute clause contraire des conditions contractuelles

complémentaires. Le fait qu'une stipulation figurant dans des conditions contractuelles complémentaires ne soit pas expressément mentionnée dans le Contrat ne fait pas perdre à ladite stipulation sa valeur juridique.

Le Contrat prévaut sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par IDOMED.

Le Contrat peut être conclu sur support matériel ou par voie dématérialisée. Le cas échéant, le Contrat est conclu en ligne selon les étapes suivantes :

- 1) Inscription : Le Client doit se connecter au Site et compléter les informations demandées.
- 2) Approbation du Contrat : Le Client doit consulter l'intégralité du Contrat et l'accepter. Concernant les Professionnels, le Contrat est conclu sous la condition suspensive que le Client adresse à IDOMED une copie de justificatifs d'identité professionnelle.

Compte tenu des évolutions possibles de l'Application et/ou du Service, le Contrat peut être modifié à l'initiative d'IDOMED. Tout projet de modification est porté à la connaissance du Client au moins trente (30) jours avant l'entrée en application de la modification. Dans ce laps de temps, le Client peut demander à IDOMED tout complément d'information ou refuser expressément la modification du Contrat par tout moyen permettant de conférer une date certaine à la réception du refus. Le refus d'une modification du Contrat peut entraîner la résiliation du Contrat, sans que l'Utilisateur puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Article 3. Déclarations et obligations du Client

Le Client déclare qu'aucune législation spécifique applicable à son activité n'est de nature à interdire le recours au Service proposé par IDOMED. IDOMED ne garantit la conformité du Service qu'au regard du droit français. Il appartient au seul Client de s'assurer de la licéité du Service dans l'Etat où il désire déployer le Service. IDOMED décline toute responsabilité à ce titre.

Le Client déclare avoir une bonne connaissance des spécifications de l'Application et du Service, lesquelles sont détaillées dans la documentation accessible sur le site internet d'IDOMED et lui ont été présentées, en phase précontractuelle, sur le Site et/ou la place de marché virtuelle où il télécharge l'Application Mobile.

Il atteste avoir pris toutes les précautions appropriées et mesures nécessaires pour faire face à un éventuel dysfonctionnement de l'Application et/ou du Service dans le cadre de son utilisation, en particulier par la mise en place de procédures de secours, de sauvegarde et de sécurité des Données Personnelles. **A cet égard, le Client reconnaît et accepte plus particulièrement que le Service n'a pas vocation à être mis en œuvre dans le cadre de la prise en charge d'urgences médicales. Il déclare avoir pris toutes les précautions appropriées et mesures nécessaires pour faire face à un éventuel dysfonctionnement du Service.**

Le Client s'oblige à respecter et faire respecter par son Personnel toute législation applicable à son activité, et plus particulièrement les obligations déclaratives, de facturation et de conventionnement entre acteurs concourant à une activité de télémédecine ou partageant des Données relatives à la Santé de leurs Patients, ainsi que les législations relatives à la protection des Données Personnelles et, le cas échéant, aux conditions d'accès aux Données relatives à la Santé. Le Client fait son affaire personnelle de l'obtention de toutes autorisations, accréditations, certifications ou avis nécessaires au traitement des Données relatives à la Santé et, le cas échéant, à l'exploitation du Service. Le Client s'oblige notamment à accomplir auprès de la CNIL les formalités susceptibles d'être requises et à les tenir à jour. Le Client garantit IDOMED contre toute réclamation que pourraient engager un Utilisateur, un tiers ou les autorités compétentes contre IDOMED et qui résulterait, directement ou indirectement, du non-respect par le Client et/ou son Personnel des obligations légales et réglementaires applicables à son activité. Le Client s'oblige à :

- Intervenir volontairement à toute instance relative à une telle réclamation, dès sa notification par IDOMED ;
- Garantir IDOMED de toutes les condamnations administratives, civiles ou pénales qui pourraient être prononcées à son encontre ;
- Indemniser IDOMED du montant des frais engagés du fait de cette réclamation, en ce compris les frais de procédures, honoraires de toutes sortes, y compris d'avocat, frais de déplacement et frais d'analyse et d'expertise.

Le Client s'oblige à collaborer avec IDOMED pendant l'exécution du Contrat, notamment en préparant et en mettant à disposition du Client les informations nécessaires et, plus particulièrement, celles relatives à son Environnement Numérique et à ses besoins.

Le Client reconnaît et accepte que, préalablement à la conclusion du Contrat, IDOMED a mis à sa disposition le Contrat et lui a délivré, d'une manière claire et compréhensible, l'ensemble des informations visées à l'article à l'article L111-1 du Code de la Consommation et notamment les informations relatives :

- Aux caractéristiques essentielles de l'Application Mobile, de l'Application Web et du Service ;
- Aux tarifs applicables ;
- A l'identification et aux moyens de contact d'IDOMED, par courrier, téléphone ou e-mail ;
- Aux garanties légales et contractuelles applicables et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- Aux fonctionnalités de l'Application, de l'Application Web et du Service et, le cas échéant, à leur interopérabilité.

Article 4. Droits concédés sur l'Application

4.1. Droits sur l'Application Mobile

IDOMED concède au Client un droit d'utilisation de l'Application Mobile.

La livraison de l'Application Mobile peut résulter de la mise à disposition du Client de l'Application téléchargeable sur le Site ou sur une place de marché virtuelle.

Excepté en cas de recours au matériel d>IDOMED, le Client est seul responsable de l'installation de l'Application Mobile sur le Terminal.

La configuration minimale requise et la procédure d'installation de l'Application Mobile sont décrites sur le site internet d>IDOMED ou sur la fiche de l'Application Mobile accessible sur la place de marché virtuelle. Le Client est avisé de la mise à disposition des Mises-à-Jour par e-mail, en cas de téléchargement de l'Application Mobile depuis le site Internet d>IDOMED, ou par la place de marché virtuelle depuis laquelle il a téléchargé l'Application Mobile. La notification de mise à disposition de la Mise-à-Jour précise les conséquences d'une éventuelle non-installation et les modalités d'installation de la Mise-à-Jour. IDOMED décline toute responsabilité relative à un défaut de conformité résultant uniquement de la non-installation d'une Mise-à-Jour.

4.2. Droits sur l'Application Web

IDOMED concède au Client un droit d'accès à l'Application Web et un droit d'utilisation de l'Application Web.

4.3. Stipulations communes

L'Application est destinée à être utilisée exclusivement afin de pouvoir utiliser le Service dans le cadre de l'activité professionnelle du Client.

Le droit d'utilisation de l'Application se limite au code-objet. IDOMED n'est pas tenu de mettre leur code-source à la disposition du Client. IDOMED se réserve le droit de corriger tout Défaut, dans les conditions prévues à l'Article 6. Le Client s'interdit, directement, indirectement ou par l'intermédiaire d'un tiers, d'effectuer de l'ingénierie à rebours (reverse engineering), de décompiler ou de désassembler le code-objet de l'Application, ou bien de l'altérer ou le modifier, de quelque manière que ce soit, ainsi que de procéder ou faire procéder par un tiers, à tout arrangement, altération, correction, traduction ou modification de l'Application.

Au cas où le Client souhaiterait obtenir les informations indispensables permettant de mettre en œuvre l'interopérabilité de l'Application avec un autre logiciel développé de manière indépendante par le Client, et ce pour un emploi qui reste conforme à la destination de l'Application, le Client s'engage, avant d'entreprendre une quelconque opération en ce sens, à solliciter IDOMED préalablement en vue d'obtenir les informations nécessaires à cette interopérabilité, moyennant une participation financière raisonnable.

Pour pouvoir utiliser l'Application, le Client doit acquérir, à ses frais, un accès Internet (avec une bande passante permettant un débit Internet suffisant pour l'utilisation du Service) et, hormis en cas de recours au matériel d>IDOMED, dans les conditions prévues à l'Article 10, un Environnement Numérique compatible avec l'Application et respectant la configuration

minimale décrite sur le site Internet d'IDOMED. Ces configurations techniques minimales sont susceptibles d'évoluer à tout moment, la notification d'une Mise-à-Jour indiquant toute évolution. Sous réserve de la mise en œuvre de l'Article 10, le Client est seul responsable de la compatibilité entre son Environnement Numérique et le Service.

Article 5. Service

5.1. Destination du Service

IDOMED concède au Client un droit d'accès au Service et un droit d'utilisation du Service.

Le Service permet à des Professionnels d'échanger entre eux ou avec leur Patient des Données relatives à la Santé. Le Client s'oblige à utiliser le Service dans le respect de sa destination principale, telle que décrite au Contrat.

Le Service est exclusivement destiné à un usage professionnel par le Client. Tout autre usage est interdit et, en particulier, est prohibé tout usage à caractère personnel. IDOMED se réserve la possibilité d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne utilisant le Service à des fins autres que professionnelles.

De façon générale, le Client s'oblige à respecter les lois et règlements en vigueur sur le territoire français, applicables au Service et à notifier à IDOMED tout contenu illicite. Lorsqu'il utilise le Service, le Client s'interdit ainsi notamment de :

- Collecter des informations relatives aux autres Utilisateurs ;
- Accéder au Service à l'aide de méthodes automatisées (telles que robots, araignées, etc.) ou de programmes ou logiciels autres que l'Application, sauf autorisation préalable écrite d'IDOMED ;
- Télécharger des virus ou autres codes malveillants sur le Service ;
- Accéder ou tenter d'accéder au compte d'un autre Utilisateur ;
- Nuire aux autres Utilisateurs ou à un tiers, et ce de quelque façon que ce soit ;
- Utiliser le Service dans un but illicite, illégal, malveillant ou discriminatoire, contraire à la législation applicable aux Données Personnelles et, plus particulièrement, aux Données relatives à la Santé ;
- Entraver le bon fonctionnement du Service.

5.2. Disponibilité du Service

Le Service est disponible 24h sur 24h et 7 jours sur 7, à l'exception des périodes de maintenance programmée. IDOMED s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer une disponibilité du Service de l'ordre de quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq (99,5) pour cent entre 6h à 22h, du lundi au samedi inclus, et de quatre-vingt-dix-neuf (99) pour cent de 22h à 6h et le dimanche toute la journée pour toute la durée du Contrat. Le taux de disponibilité est calculé sur une période d'une année civile (hors indisponibilités planifiées), du 1^{er} janvier au 31 décembre.

IDOMED peut interrompre, suspendre ou modifier temporairement et sans préavis l'accès au Service, notamment pour des raisons de sécurité, pour la restructuration de ressource machine, pour la maintenance ou l'amélioration du Service ou pour améliorer la disponibilité des informations via Internet. Hors circonstances exceptionnelles, tenant notamment à la découverte d'une faille de sécurité, IDOMED s'engage à réaliser la maintenance programmée sur la période de 22h à 6h et le dimanche toute la journée et à informer les utilisateurs au moins trois (3) jours avant sa réalisation et pour que ladite maintenance affecte le moins possible le Client. IDOMED ne peut être tenue pour responsable des éventuels dommages occasionnés par ces interruptions, en ce compris les pertes de données. Le temps d'interruption lié à une maintenance programmée est exclu du calcul du taux de disponibilité. L'indisponibilité due à un incident technique sur une infrastructure ou un service tiers tel que l'hébergeur, le fournisseur SMS ou vidéo du Client est également exclue de ce calcul.

Le Client reconnaît et accepte que l'accès au Service s'effectue via Internet et que des aléas techniques peuvent donc affecter ce réseau et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités perturbant ou empêchant l'accès au Service. IDOMED décline toute responsabilité concernant les difficultés d'accès au Service dues à des perturbations d'Internet, ainsi que pour tout dysfonctionnement du Service, dans le cas où la configuration requise ne serait pas respectée, et ce y compris si l'incompatibilité résulte en tout ou partie d'une modification de la configuration minimale requise.

5.3. Fonctionnalités du Service

Les fonctionnalités du Service sont celles indiquées comme étant réalisées par IDOMED ou sous son contrôle. Elles sont décrites dans l'Application et sur le Site avec la plus grande précision possible. Toutefois si des erreurs ou omissions avaient pu se produire dans leur présentation, la responsabilité d'IDOMED ne pourrait être engagée.

La liste des fonctionnalités du Service est susceptible d'être modifiée par IDOMED par :

- L'ajout de nouvelles fonctionnalités : l'ajout d'une fonctionnalité n'a pas pour effet d'imposer son utilisation au Client, laquelle utilisation peut être conditionnée par l'acceptation de conditions contractuelles complémentaires ;
- Le retrait d'une fonctionnalité : Le Client reconnaît et accepte qu'il n'a aucun droit acquis au maintien d'une fonctionnalité, dès lors que le retrait ne prive pas le Service de sa destination.

Le Service est une solution de communication simple et sécurisée, permettant aux professionnels de santé de mieux collaborer. Ce Service se compose des éléments suivants :

- Une plateforme de télémédecine, permettant d'utiliser les dispositifs médicaux mentionnés sur le site internet d'IDOMED ;
- Une fonctionnalité de messagerie instantanée, pour échanger des messages écrits ou audio, partager des photos ou des documents ;
- Une fonctionnalité permettant de renseigner des informations médico-administratives relatives au Patient.

5.4. Télémédecine

IDOMED garantit que le Service répond aux conditions posées par l'avenant n° 6 à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016, approuvé par l'arrêté du 1^{er} août 2018 (NOR: SSAS1821639A) pour permettre au Client de facturer un acte de téléconsultation au régime d'assurance maladie obligatoire dont relève son Patient. Il appartient en revanche au seul Client de s'assurer du respect des conditions de fond posées par l'avenant n° 6, notamment en ce qui concerne la connaissance du Patient ou le respect du parcours de soins. IDOMED décline toute responsabilité en cas de non-paiement par l'organisme d'assurance maladie obligatoire ou par le Patient d'une téléconsultation.

Par ailleurs, il appartient au seul Client de déterminer si un acte de téléconsultation est adapté à l'état de santé du Patient. En cas de doute ou de difficulté liés à la dématérialisation de la consultation et chaque fois qu'il l'estimera utile et dans l'intérêt du Patient, le Client s'oblige à adresser son patient à un médecin exerçant une activité de consultation présentielle.

Les Parties reconnaissent le caractère subsidiaire du recours à la télémédecine, laquelle doit être justifiée par :

- Une offre de soins présentielle insuffisante dans l'entourage géographique immédiat du Patient ;
- L'impossibilité pour le Patient de se déplacer ;
- La volonté d'améliorer la prise en charge médicale du Patient ;
- Une pathologie nécessitant un contrôle régulier par le médecin.

Article 6. Maintenance

IDOMED garantit que l'Application et/ou le Service sont conformes à leur destination, et ce pour toute la durée du Contrat. Dans ce laps de temps, IDOMED peut, à sa seule discrétion, corriger ou faire corriger les Défauts ou recourir, si nécessaire, à une solution de contournement pour remédier aux Défauts, et ce dans un délai de dix (10) heures ouvrées à compter de la réception de la notification du Défaut. Ce délai est calculé sur les plages horaires suivantes : 8h à 20h, du lundi au samedi inclus.

Le temps de rétablissement est uniquement garanti sur le périmètre technique de l'Application Web et du Service, l'Application Mobile étant soumise à un temps arbitraire de revue et diffusion par l'éditeur de la place de marché virtuelle.

Si un Défaut persiste plus d'une (1) journée ouvrée, IDOMED s'engage à prévenir le Client dans un délai raisonnable, lui permettant de reporter les éventuels actes de télémédecine qu'il aurait envisagé de faire ou tout autre acte en rapport avec le Service.

Le Client reconnaît et accepte qu'IDOMED peut à tout moment procéder à des Mises-à-jour. Le Client s'interdit de faire obstacle, de quelques façons que ce soit, à l'installation des Mises-à-jour.

Les garanties consenties au Client dans le cadre du Contrat sont exclusives de toute autre garantie légale ou contractuelle, explicite ou implicite.

Article 7. Sécurité

Différentes mesures sont mises en œuvre pour assurer la sécurité des Données Personnelles relatives aux Utilisateurs et des Données relatives à la Santé des Patients. L'accès à l'Application est sécurisé et s'effectue grâce à tout dispositif d'authentification conforme à la législation française. Le dispositif d'authentification est strictement personnel. Le Client s'interdit de partager avec un tiers. Le Client est seul responsable des mesures à mettre en œuvre pour assurer la confidentialité de son mot de passe. En cas de perte ou de vol du mot de passe, ou si le Client prend connaissance de son utilisation par un tiers non autorisé, il doit immédiatement demander une réinitialisation de son mot de passe en cliquant sur le lien « *mot de passe oublié* » présent sur le formulaire de connexion, afin de révoquer son mot de passe et d'en obtenir un nouveau. IDOMED ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des accès à l'Application de tiers non autorisés, lorsque cet accès est permis par l'utilisation illicite du mot de passe du Client.

Les communications entre le terminal du Client, l'Application Web et le Service sont chiffrées à l'aide d'un certificat SSL.

IDOMED s'oblige à faire héberger Données Personnelles et Données relatives à la Santé par un prestataire agréé ou certifié pour l'hébergement de données de santé. Les Parties reconnaissent que cette obligation est une condition essentielle et déterminante du Contrat sans laquelle le Client n'aurait pas contracté. Les éléments relatifs à l'hébergement de données de santé figurent en Annexe n° 2.

En cas de modification par IDOMED du prestataire agréé ou certifié pour l'hébergement de données de santé, IDOMED s'oblige à recourir à un prestataire présentant un niveau de sécurité équivalent et garantit que les Données Personnelles et Données relatives à la Santé seront hébergées sur le territoire de l'Union Européenne. IDOMED s'interdit de permettre l'hébergement sur des serveurs installés en dehors de l'Union Européenne sans le consentement écrit préalable du Client.

Si IDOMED est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays en dehors de l'Union Européenne ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il s'oblige à informer le Client avant de procéder audit transfert, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

De surcroît, IDOMED s'interdit formellement d'accéder aux Données relatives à la Santé des Patients. Il ne saurait être dérogé à cette interdiction que de façon strictement limitée et en assurant une traçabilité exhaustive, dans le cadre d'opérations de maintenance technique conduites par des personnels dûment habilités par la Direction médicale d'IDOMED.

IDOMED soumet l'ensemble de son Personnel intervenant dans le cadre de la maintenance ou de la coordination opérationnelle d'activités de télémedecine à une obligation de confidentialité.

IDOMED et ses sous-traitants conservent dans leur système informatique les données de nature à permettre l'identification de toute personne ayant accédé à l'Application Web et/ou au Service, et ce en vue notamment de leur communication éventuelle en justice.

IDOMED s'engage à notifier immédiatement au Client, dès qu'il en a connaissance, tout incident grave, toute intrusion, divulgation, accès illicite ou altération et toute tentative d'intrusion, divulgation, accès illicite ou altération dans l'Application Web ou le Service ou toute malveillance contre les Données Personnelles ayant ou susceptible d'avoir un impact grave pour le Client.

Article 8. Formation – Assistance technique

Le Plan souscrit par le Client définit les modalités d'assistance technique et de formation assurées par IDOMED.

Article 9. Compte

L'accès au Service et son utilisation sont conditionnés par la connexion à un Compte.

Lorsque le Client est une personne physique, son Compte est créé lors de la conclusion du Contrat.

Lorsque le Plan souscrit par le Client le prévoit, le Client peut créer un Compte à tout Patient qui en fait la demande expresse. Le cas échéant, il s'oblige à délivrer au Patient auquel il crée un Compte les informations relatives au Service et au Traitement, et à leur remettre un formulaire d'information et de consentement (modèle disponible en Annexe n° 3). L'Utilisateur Professionnel s'interdit de créer un Compte sans le consentement des Patients. La création de comptes au profit de personnes non prises en charge par le Client ou de tiers est prohibée.

Le Compte peut être clôturé à la demande du Client, soit par tout moyen technique ad hoc accessible sur le Service soit en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception, à laquelle est jointe un justificatif d'identité, à IDOMED, soit, pour les Utilisateurs Autorisés, en adressant une demande à la personne compétente chez le Client. Par ailleurs, le Compte est automatiquement suspendu à défaut d'utilisation pendant un délai de douze (12) mois. La cessation du Contrat, quelle qu'en soit la cause, entraîne la clôture des Comptes de la totalité des Utilisateurs Autorisés habilités par le Client.

Article 10. Location de matériel

Lors de la souscription d'un Plan, le Client peut demander à louer du Matériel, dans les conditions et limites prévues à l'Annexe n° 5.

Article 11. Prix, frais et redevances

Les tarifs en vigueur sont mentionnés sur le Plan, lors de la souscription du Contrat, et sur le Site.

En contrepartie du droit d'accès et/ou d'utilisation de l'Application et du Service, de leur maintien en conditions opérationnelles et leur maintenance et d'éventuelles Mises-à-jour ainsi que de tout service mentionné sur le Plan, le Client s'oblige à verser à IDOMED une redevance dont le montant, les modalités de calcul et la périodicité sont fixés en fonction des tarifs en vigueur, au jour de la fourniture du service, pour le Plan.

Le montant des frais, de la redevance et/ou des prix est de plein droit majoré, le cas échéant, du montant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) selon le taux applicable en France au jour de la facturation ainsi que, le cas échéant, du montant de tous droits de douane, droits d'importation ou autres taxes locales. Le paiement de la TVA et, le cas échéant, de ces droits et taxes incombe au seul Client. Tout changement du taux de TVA peut être répercuté sur le Client.

La facture est libellée au nom du Client. Elle lui est adressée dans un format numérique, par courrier électronique, selon la périodicité prévue au Plan. Le Client accepte la dématérialisation systématique des factures.

Le règlement de la facture se fait, sauf meilleur accord des Parties, par prélèvement bancaire ou paiement par carte bancaire.

Les paiements sont portables. Ils seront réalisés au domicile d'IDOMED ou auprès de tout établissement de crédit qu'elle désigne au Client.

Conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce et sauf report sollicité à temps et accordé par IDOMED, toute somme due non réglée à échéance est de plein droit productrice de pénalités de retard d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40,00 euros, en application de l'article D441-5 du Code de commerce. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, IDOMED peut demander une indemnisation complémentaire, sur présentation de tout justificatif.

Le Client reconnaît et accepte qu'IDOMED peut soit mandater un tiers pour recevoir le paiement, soit céder la créance née en application du Contrat à un tiers. Dans cette dernière hypothèse, le Client est avisé de la cession de créance.

Article 12. Durée – Fin du contrat

Le Contrat prend effet à sa date d'approbation par le Client pour la durée stipulée au Plan. Au terme de ce délai, sauf dénonciation par une Partie par lettre recommandée avec avis de réception au moins 10 jours avant la date de renouvellement, le Contrat se renouvelle par

tacite reconduction pour une période identique. L'attention du Client est attirée sur l'applicabilité aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels de l'article L215-1 du Code de la consommation qui dispose :

« Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

*Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur. » **Art. L215-1***

*« Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels. » **Art. L215-3***

*« Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal. » **Art. L241-3***

En cas de manquement à ses obligations par une Partie, la Partie victime pourra résilier le Contrat de plein droit dans les quinze (15) jours suivant la notification d'une lettre recommandée avec accusé de réception mettant en demeure la Partie défaillante de respecter ses obligations. Ce délai n'aura pas à être respecté si l'obligation inexécutée est insusceptible de régularisation, comme c'est notamment le cas en cas de non-respect de l'obligation de secret et de confidentialité. Dans cette hypothèse, la lettre recommandée se borne à constater la résiliation définitive et immédiate.

Le Contrat est résilié de plein droit en cas de mise en liquidation judiciaire de l'une ou l'autre des Parties. Il peut être résilié en cas de mise en redressement judiciaire de l'une ou l'autre des Parties. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du Client, l'Application et, le cas échéant, le matériel visé à l'Article 10 ne peuvent en aucun cas être considérés comme des éléments d'actif du Client.

La fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause, emporte pour :

- Le Client l'obligation de :
 - o Cesser tout accès et toute utilisation de l'Application et du Service ainsi que, le cas échéant, du matériel visé à l'Article 10 ;

- Restituer, le cas échéant, le matériel à IDOMED au plus tard dans les dix (10) jours suivants, sans qu'aucune mise en demeure soit nécessaire ;
- Régler à IDOMED toute somme restant due ;
- IDOMED, d'engager les opérations de réversibilité ;
- Les Coresponsables de mettre fin au Traitement.

La fin du Contrat n'a en revanche aucune incidence sur les droits, recours, obligations ou responsabilités des Parties acquis jusqu'à la date de résiliation. Les clauses du Contrat qui ont vocation à prendre effet, expressément ou implicitement, à son terme ou à rester en vigueur nonobstant ce terme survivent à l'extinction du Contrat, quel qu'en soit la cause.

En cas de dénonciation anticipée du Contrat, le montant des frais, redevances et prix correspondant aux prestations restant à fournir est immédiatement exigible et facturable au Client. Ces sommes sont dues à IDOMED nonobstant tous dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre IDOMED du fait des préjudices directs ou indirects subis par lui et résultant de la dénonciation anticipée.

Article 13. Réversibilité

Au terme du Contrat, quelle qu'en soit la cause, IDOMED s'oblige à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais et les meilleures conditions, les moyens nécessaires permettant au Client de reprendre les Données relatives à la Santé des Patients pris en charge par les Utilisateurs Autorisés habilités par le Client.

Les opérations de réversibilité prennent fin au plus tard dans un délai de soixante (60) jours ouvrables à partir de la date de cessation du Contrat. Dans l'hypothèse où la réversibilité des données nécessiterait la prolongation de ce délai, IDOMED s'oblige à en avertir immédiatement le Client en lui indiquant le délai supplémentaire dans lequel il peut assurer la réversibilité.

Le Client s'oblige à coopérer avec IDOMED afin que le processus de réversibilité puisse être mis en œuvre dans des conditions satisfaisantes.

Afin de permettre au Client la récupération de ces Données relatives à la Santé, IDOMED s'oblige à n'utiliser, pour l'exécution des prestations stipulées au Contrat, que des versions récentes et maintenues de logiciels de gestion de base de données. Est notamment considéré comme un format interopérable le format JSON.

Dans le cas où suite à la cessation du Contrat, le Client souhaite faire appel à un autre prestataire, IDOMED s'engage à assurer la continuité du service le temps de la migration vers l'autre prestataire. La continuité de service est assurée sous réserve du règlement par le Client des redevances correspondant au temps de migration. Le Contrat peut être prorogé le temps nécessaire à la migration, si cela s'avère nécessaire.

Article 14. Responsabilité

Les engagements d'IDOMED pris aux termes du Contrat constituent une obligation de moyens, au terme de laquelle les prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage et du Contrat.

Chaque Partie reste responsable, dans les conditions du droit commun, des dommages que lui ou son Personnel pourraient causer aux Patients, Utilisateurs, Personnes Concernées ou à des tiers à l'occasion de l'exécution du Contrat ou dans le cadre de l'utilisation ou de la non-utilisation du Service.

Le Service est un outil de coordination. Il ne décharge d'aucune manière le Client de ses obligations et responsabilités professionnelles. Le Client assume seul la responsabilité des actes de télémédecine qu'il réalise au moyen du Service ainsi que l'utilisation qu'il fait du Service. IDOMED ne peut garantir la pertinence des informations et Données Personnelles échangées par les Utilisateurs, ceux-ci étant fournis sur la base des déclarations des Utilisateurs et sans possibilité de contrôle d'IDOMED. IDOMED ne garantit en aucun cas la pertinence, l'exactitude, la véracité et l'actualité des Données Personnelles échangées via le Service, la responsabilité d'IDOMED se limitant à cet égard à assurer l'intégrité des échanges.

Le Client est responsable de l'inadéquation de l'Application et/ou du Service, à ses besoins ou à son Environnement Numérique, dans l'hypothèse où il aurait fourni à IDOMED des informations incomplètes, inexactes ou périmées. IDOMED décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du Service liée à un dysfonctionnement de l'Environnement Numérique du Client ou de sa connexion Internet ainsi que de défaillance d'infrastructures ou de services tiers imputables à l'hébergeur ou à un prestataire de service du Client ainsi qu'en cas d'utilisation inappropriée ou malveillante de l'Application et/ou du Service par un Utilisateur Autorisé que le Client a habilité.

La responsabilité d'IDOMED ne saurait être engagée qu'au titre des préjudices directs et prévisibles subis par le Client du fait du Service fourni par IDOMED, à l'exclusion des dommages indirects. De convention expresse entre les Parties, sont considérés comme des dommages indirects les préjudices financiers, commerciaux, pertes de clientèle, pertes de bénéfiques, pertes d'image de marque, pertes de données, de fichiers ou de programmes informatiques et, de façon générale, les troubles commerciaux quelconques. Par ailleurs, la responsabilité d'IDOMED, qui n'intervient pas dans la prise en charge, est exclusive de tout dommage corporel.

En cas de prononcé d'une condamnation à l'encontre d'IDOMED, les dommages et intérêts mis à la charge d'IDOMED seront, d'un commun accord, expressément limités aux sommes effectivement versées par le Client à IDOMED au titre des Services, cause de la responsabilité d'IDOMED, pendant l'année civile au cours de laquelle intervient le sinistre.

IDOMED déclare avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable couvrant sa responsabilité civile au titre du Contrat et payer les primes correspondantes. IDOMED s'oblige à maintenir en vigueur ladite police d'assurance pendant toute la durée de la mise en ligne du Service.

En cas de force majeure, telle que définie par la loi française et interprétée par les juridictions françaises, la non-exécution de l'une quelconque de ses obligations contractuelles par l'une ou l'autre des Parties n'engage pas sa responsabilité.

Le Client reconnaît et accepte que les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques d'IDOMED ou de ses sous-traitants dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves réfragables des échanges, communications, commandes et paiements éventuellement intervenus entre les Parties.

Article 15. Droits du Patient

15.1. Secret professionnel

IDOMED et le Client reconnaissent que certaines des Données Personnelles sont couvertes par le secret professionnel.

Le Client est garant du respect du secret professionnel. De façon générale, IDOMED s'engage à réaliser les prestations décrites au Contrat sans y porter atteinte. IDOMED s'interdit d'accéder aux Données Personnelles relatives aux Patients et, plus généralement, de les traiter à d'autres fins que pour réaliser les prestations décrites au Contrat.

Lorsque la réalisation des prestations implique ou est susceptible d'impliquer l'accès à des Données Personnelles, et a fortiori des Données Personnelles relatives à des Patients, IDOMED s'engage à soumettre tout membre de son Personnel ayant directement ou indirectement accès à ces Données Personnelles à une obligation de confidentialité et à faire superviser tout accès par la Direction médicale d'IDOMED.

15.2. Télé médecine – Hébergement

Le Client s'oblige à délivrer au Patient l'ensemble des informations relatives à tout acte de télé médecine, aux spécificités de cette forme de prise en charge ainsi qu'à l'hébergement des Données relatives à la Santé par l'hébergeur de données de santé. Il est seul responsable du recueil du consentement du Patient à la réalisation d'un acte de télé médecine.

Le cas échéant, le Client déclare disposer des compétences médicales, éthiques et techniques nécessaires à la réalisation d'actes de télé médecine. Il doit connaître l'usage, le maniement et les limites des technologies qui sont mises en œuvre pour la réalisation de l'acte. Il s'engage à suivre les formations nécessaires à la satisfaction de cette obligation.

15.3. Partage de Données relatives à la Santé du Patient

Le Client reconnaît avoir connaissance des dispositions de l'article L1110-4 du Code de la Santé Publique qui régissent l'échange et le partage de Données relatives à la Santé. Dans le cadre de l'utilisation du Service, il s'engage à ne partager que les Données Personnelles (i) strictement nécessaires à la prise en charge des Patients (ii) que lui-même et ses interlocuteurs sont habilités à connaître en raison de leur statut et de leur décret de compétence (iii) après avoir informé les Patients de l'ensemble des informations relatives au

Service ainsi que du recours à un hébergeur de données de santé et (iv), le cas échéant, à recueillir le consentement des Patients ou s'assurer de leur non-opposition.

Un modèle de note d'information est joint en Annexe n° 4.

15.4. Tiers au contrat de soins

Le Client est soumis, dans ses relations avec les Patients, aux dispositions du Code de la Santé Publique et notamment de celles portant code de déontologie médicale. IDOMED est un tiers au contrat de soins passé entre le Client et ses Patients.

Le Client reconnaît et accepte que les informations échangées au moyen du Service peuvent ne pas être exhaustives. Toute décision, de quelque nature que ce soit, se basant sur les informations échangées au moyen du Service est de la seule responsabilité du Client.

Aucune stipulation du Contrat ne peut avoir pour objet, ni pour effet d'aliéner l'indépendance du Client ou d'un Professionnel. En aucun cas, le Client ou un Professionnel ne peut être soumis à des instructions dans le domaine médical.

Le Client s'interdit toute manœuvre constitutive d'une captation ou d'un détournement de clientèle, ou d'exprimer au patient quelque opinion que ce soit sur les diagnostics ou traitements établis par les médecins l'ayant pris en charge.

Article 16. Informatique et Libertés

16.1. Traitement des données relatives aux Patients

Les Données Personnelles relatives aux Patients sont traitées selon les modalités décrites dans la Politique de Confidentialité et dans les clauses qui suivent.

16.1.1. Caractéristiques du Traitement

L'intitulé, la finalité et les caractéristiques du Traitement, les catégories de Personnes Concernées et de Données Personnelles traitées et les opérations de traitement susceptibles d'être réalisées par chaque Coresponsable sont précisés en 0.

Les Coresponsables s'obligent à respecter les caractéristiques du Traitement. Ils s'interdisent toute modification de ces caractéristiques sans en aviser au préalable l'autre Partie, laquelle peut s'opposer à la modification pour motifs légitimes et documentés dans un délai de 20 jours ouvrés.

Les Données Personnelles sont destinées, dans les limites légales et contractuelles, à chaque Coresponsable, à tout Utilisateur Autorisé par le Client, à tout sous-traitant autorisé et à toutes personnes désignées par un Coresponsable pour les besoins du déroulement d'un audit, ainsi qu'aux autorités publiques compétentes.

Chaque Coresponsable reconnaît et accepte que tout ou partie des Données Personnelles

constituent ou peuvent constituer des Données relatives à la Santé.

16.1.2. Rôle et obligations des Parties

16.1.2.1. Généralités

De façon générale, chaque Coresponsable s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, dont celles en lien avec les droits des Personnes Concernées, notamment pour ce qui concerne la confidentialité et la sécurité des Données Personnelles, l'information et le recueil du consentement.

Les Coresponsables s'engagent à collaborer étroitement pour assurer la conformité du Traitement aux dispositions du Règlement leur étant applicables. Ils s'obligent à s'assister mutuellement dans l'accomplissement des obligations mises à leur charge au titre du Contrat et à se communiquer toutes les informations notamment légales, réglementaires, organisationnelles et techniques nécessaires.

Aucune solidarité n'est convenue entre les Coresponsables, ni entre eux, ni même à l'égard des Patients, des Utilisateurs ou des tiers. Une Partie ne peut en aucun cas être tenue conjointement ou solidairement responsable du dommage causé à un Patient un Utilisateur ou un tiers par un Coresponsable ou son Personnel.

Chaque Coresponsable déclare être en conformité avec le règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016, garantit disposer de tous les moyens et autorisations nécessaires à l'accomplissement des prestations mises à sa charge au titre du Contrat et se porte garant de toute éventuelle réclamation en lien avec lesdites obligations dont l'autre Partie pourrait faire l'objet.

16.1.2.2. Répartition des obligations légales entre les Coresponsables

Les Coresponsables sont responsables conjoints du Traitement mis en œuvre dans le cadre du Service. Ils déclarent présenter les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données à caractère personnel et le respect des droits des Personnes Concernées.

Les responsabilités et obligations des Coresponsables sont réparties de la sorte :

Légende

■ En charge □ Soutien ○ Contrôle, validation

Définition des caractéristiques du traitement	Personne en charge	
	Client	IDOMED
Définition des finalités du Traitement	■	□
Définition de la base juridique de chaque finalité du Traitement	■	□
Information des Professionnels quant à l'ouverture d'un Compte	■	□
Définition des moyens techniques et matériels du Traitement		■
Définition des moyens humains et organisationnels du Traitement	■	■
Attribution des profils d'utilisation aux Utilisateurs Autorisés et modification / suppression des droits des Utilisateurs Autorisés	■	□
Contrôle du principe de minimisation des données relatives aux Utilisateurs		■
Contrôle du principe de minimisation des données relatives aux Patients	■	
Définition de la durée de conservation des données relatives aux Utilisateurs		■
Définition de la durée de conservation des données relatives aux Patients	■	
Effacement des données relatives aux Utilisateurs		■

Effacement des données relatives aux Patients	■	□
Conservation des données relatives aux Utilisateurs au terme des relations contractuelles entre Coresponsables		■
Conservation des données relatives aux Patients au terme des relations contractuelles entre Coresponsables	■	
Tenue d'une documentation relative au Traitement	■	■
Réutilisation des données à des fins statistiques concernant les Utilisateurs, exclusivement	■	■
Mise en place du mécanisme d'agrégation et contrôle de l'anonymat des résultats	○	■
Obligations génériques	Personne en charge	
	Client	IDOMED
Désignation d'un référent interne chargé d'assurer la mise en œuvre du Contrat au sein de son organisation	■	■
Désignation d'un Point de contact pour les Personnes Concernées, les autorités et les tiers	■	□
Encadrement de la sous-traitance	■	■
Information de l'autre Coresponsable quant au recours à un sous-traitant	■ / ○	■ / ○
Registre des activités de traitement	■	■
Coopération avec l'Autorité de Protection et réponse à toute demande d'informations de l'Autorité de Protection ou de toute autre autorité de protection des données compétentes	■	□
S'alerter mutuellement en cas de doute sur la conformité d'une instruction au règlement ou à toute réglementation communautaire ou nationale applicable au Traitement	■	■
Cadrement de la mise en place éventuelle d'un transfert de données vers un pays tiers ou une organisation internationale	■ / ○	■ / ○
Prendre – et documenter – les précautions, mesures et garanties techniques nécessaires pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés et plus généralement	■	■
Prendre – et documenter – les précautions, mesures et garanties organisationnelles appropriées pour protéger les données contre la destruction, la perte, l'altération, la diffusion ou l'accès autorisé, notamment lorsque le traitement comporte des transmissions de données dans un réseau, ainsi que contre toute forme de traitement illicite	■	■
Réalisation d'une analyse de risque	■	□
Aspects relatifs au Service	Personne en charge	
	Client	IDOMED

Vérification du respect du privacy by design / privacy by default par le Service		■
Choix de l'hébergeur	○	■
Maintien en conditions opérationnelles du Service		■
Maintenance corrective		■
Mise en place des mesures de sécurité liées au Service		■
Etablissement et validation d'un plan d'assurance sécurité pour le Service	○	■
Attribution, gestion et suppression des habilitations des Utilisateurs Autorisés	■	■
Information et consentement des Personnes Concernées	Personne en charge	
	Client	IDOMED
Rédaction des mentions d'information relatives au Traitement	○	■
Diffusion de l'information aux Utilisateurs Autorisés et Patients auxquels un Compte est créé par le Client	■	
Recueil et conservation de la preuve du consentement, le cas échéant	■	
Contrôle de la majorité des Patients / recueil de l'accord du représentant légal	■	
Gestion des demandes des Personnes Concernées	Personne en charge	
	Client	IDOMED
Réception des demandes des Patients	■	■
Instruction des demandes des Patients	■	□
Réponse aux demandes des Patients	■	
Réception des demandes des Utilisateurs	■	■
Instruction des demandes des Utilisateurs	□	■
Réponse aux demandes des Utilisateurs		■
Notification de la rectification ou de l'effacement de données ou de la limitation du traitement au Coresponsable, sous-traitants et destinataires	■	■
Analyse d'impact sur la vie privée	Personne en charge	
	Client	IDOMED

Réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données	■	□
Constitution du dossier de consultation de l'Autorité de Protection, le cas échéant	■	□
Interaction avec l'Autorité de Protection, lorsqu'elle est saisie pour avis	■	□
Violations de données	Personne en charge	
	Client	IDOMED
Information de l'autre partie d'une violation de données	■	■
Gestion de l'instruction des violations de données	■	□
Mise en conformité et suivi de la mise en conformité	■ / □	■ / □
Documentation de la violation de données	■	■
Notification des violations de données à l'Autorité de Protection	■	□
Communication aux Personnes Concernées d'une violation de données	□	■
Désignation d'un délégué à la protection des données	■	■

Les Coresponsables s'obligent à respecter et faire respecter par leur Personnel l'ensemble des obligations leur étant applicables en matière de protection de données à caractère personnel.

16.1.2.3. Délégué à la protection des données – Registre – Référents internes

Chaque Coresponsable s'engage à désigner un délégué à la protection des données et à mentionner dans son registre des activités de traitement le Traitement faisant l'objet du Contrat et à préciser l'identité et les coordonnées de l'autre Partie. A défaut de délégué à la protection des données, chaque Coresponsable s'oblige à désigner au sein de son Personnel une personne chargée sinon de la mise en œuvre du Contrat, à tout le moins d'assurer le suivi de cette mise en œuvre. Ce référent interne a notamment pour mission de :

- Mettre en place dans son organisation l'ensemble des mesures et procédures nécessaires à la mise en œuvre du Contrat, et notamment élaborer la Grille d'Habilitation ;
- Attribuer et retirer aux Utilisateurs Autorisés les droits d'accès et d'utilisation du Service, conformément à la Grille d'Habilitation ;
- Veiller au respect de ses obligations légales et contractuelles par son organisation et les Utilisateurs Autorisés et de notifier au référent interne de l'autre Coresponsable tout manquement qu'il constate ;
- Recevoir et transmettre à la personne désignée à cet effet les demandes des Personnes Concernées ;

Le référent interne peut être librement remplacé par chaque Coresponsable, sous réserve de notifier ce remplacement par écrit à l'autre Coresponsable.

Afin de faciliter la communication entre les Parties, IDOMED communique au Client le nom et les coordonnées de la personne chargée de la protection des données, y compris son délégué à la protection des données (DPO) : Matthieu Bouxin, dpo@idomed.fr.

16.1.2.4. Audit

Chaque Coresponsable bénéficie d'un droit d'audit, sur site ou sur dossier, du respect de ses obligations par l'autre partie. Le Coresponsable souhaitant réaliser un audit en informe l'autre Coresponsable au minimum de dix (10) jours ouvrés avant la réalisation de l'audit. Le Coresponsable audité s'oblige, dans les conditions et limites prévues par la loi, à répondre aux demandes du Coresponsable auditeur. Si un manquement à ses obligations par le Coresponsable audité devait être constaté, il lui en serait fait part par le Coresponsable auditeur par écrit dans les dix (10) jours ouvrés suivant l'audit et le Coresponsable auditeur disposerait alors d'un (1) mois pour mettre en place les actions correctives. Si le Coresponsable audité ne pouvait répondre favorablement aux demandes du Coresponsable auditeur dans le délai imparti, celui-ci pourrait résilier le Contrat de plein droit sans préavis ni indemnité.

16.1.3. Sous-traitance

Chaque Coresponsable peut librement externaliser l'exécution de tout ou partie de ses obligations auprès d'un tiers (ci-après, le « *Sous-Traitant* »). Le cas échéant, le Coresponsable s'oblige à :

- Vérifier que le Sous-Traitant présente les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données à caractère personnel et le respect des droits des Personnes Concernées : A cet égard, le Coresponsable devra documenter les garanties présentées par tout Sous-Traitant ;
- Reporter sur le Sous-traitant les obligations mises à sa charge au titre du Contrat en matière de traitement des données à caractère personnel et de confidentialité, en intégrant dans le contrat écrit passé avec le Sous-Traitant des stipulations identiques ou au moins aussi contraignantes que celles du Contrat ;
- Veiller à ce que les délais impartis au Sous-Traitant pour la notification de violation de données, au sens de l'article 4 du règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016, soient compatibles avec les obligations légales et contractuelles du Coresponsable ;
- Notifier à l'autre partie tout projet d'externalisation de tout ou partie de ses obligations, l'autre partie pouvant s'opposer à ce projet, pour motifs légitimes, dans un délai de vingt (20) jours ouvrés ;
- Notifier à l'autre partie tout remplacement d'un Sous-Traitant.

Le recours à la sous-traitance ne saurait dégager le Coresponsable d'une quelconque de ses obligations. Le Coresponsable demeure seul responsable de la bonne exécution de ses obligations légales et contractuelles externalisées auprès d'un Sous-Traitant.

16.1.4. Personnes Concernées

Les Personnes Concernées, outre les informations prévues aux articles 13 et 14 du Règlement, sont tenus informés des principes essentiels du Contrat, et notamment de la répartition des obligations prévues au règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016 entre les Coresponsables telle que prévue à l'article 0. Les modalités de cette information complémentaires sont définies par le Client, sur la base des propositions d'IDOMED, figurant en Annexe n° 4.

Les Coresponsables s'obligent à respecter les droits des Personnes Concernées et s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour répondre à leurs demandes dans les délais prévus par la réglementation.

Les Coresponsables conviennent de ce que les Personnes Concernées seront invitées à contacter le Client ou le membre de son Personnel que le Client de l'Application et du Service (ci-après, le « *Point de contact* »). Le Point de contact aura pour mission de recevoir et instruire ou faire instruire par les personnes compétentes les demandes des Personnes Concernées et, le cas échéant, des autorités de protection des données et autres autorités publiques compétentes. Les Coresponsables reconnaissent que les Personnes Concernées et, le cas échéant, des autorités de protection des données et autres autorités publiques compétentes restent libres de leur adresser directement leurs demandes, sans passer par le Point de contact. En conséquence, ils s'obligent à mettre en place et faire appliquer par leur Personnel

une procédure permettant de transmettre, dans les plus brefs délais, les demandes des Personnes Concernées au Point de contact.

Le Client reconnaît et accepte être seul responsable de la gestion des Demandes formulées par les Patients. IDOMED s'engage à apporter au Client son concours humain et technique dans la réponse aux Demandes des Patients. Elles doivent être traitées dans les délais stipulés dans les normes applicables au Client.

16.2. Traitement des Données Personnelles relatives au Personnel du Client

Les Parties s'engagent à respecter et faire respecter l'ensemble des obligations légales applicables en matière de protection de données à caractère personnel. IDOMED garantit, en ce qui la concerne, avoir satisfait à l'ensemble des obligations légales relatives à la protection des Données Personnelles, et notamment avoir effectué toutes les formalités préalables auprès de la CNIL qui lui incombent au titre de la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel relatifs aux Licenciés.

Les modalités de traitement des Données Personnelles relatives aux Clients et Utilisateurs sont décrites dans la Politique de Confidentialité.

Article 17. Propriété intellectuelle – Communication

Les droits visés au Contrat sont concédés, à titre non cessible, non transmissible et non exclusif pour répondre aux besoins exclusifs du Client. Hormis l'hypothèse visée à l'Article 9, le Client s'interdit de céder, fournir, prêter, louer l'Application et/ou le Service, d'en concéder de sous-licences, bail ou autres droits, ou de manière plus générale, d'en communiquer à un tiers tout ou partie.

L'Application, les bases de données, données et informations utilisées, présentées ou rendues accessibles dans le cadre du Service, ainsi que leur conception informatique et graphique, incluant les textes, graphiques, images et sons et composant ceux-ci, constituent des œuvres de l'esprit dont IDOMED est propriétaire ou sur lesquelles IDOMED dispose des droits nécessaires à leur utilisation. Le Client s'interdit de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits d'IDOMED. Toute représentation, reproduction, exploitation ou modification, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, de tout ou partie de ces éléments, sans l'autorisation écrite d'IDOMED, est interdite. Le Client s'interdit d'extraire ou de réutiliser, de manière substantielle ou non, de façon répétée et systématique ou non, tout ou partie de ces bases de données, données et informations en violation du Contrat et/ou des conditions contractuelles complémentaires.

IDOMED garantit le Client contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques ou toute action en contrefaçon et s'engage à prendre à sa charge tous coûts, perte, dommages, frais et honoraires d'avocats pouvant résulter de tels troubles, revendications, évictions ou actions. Les obligations d'IDOMED dans le cadre de cette stipulation sont soumises aux conditions cumulatives suivantes : (1) IDOMED doit être informée immédiatement par écrit par le Client de tout trouble, revendication, éviction ou action ; (2) le Client doit donner à IDOMED, expressément, tout pouvoir pour conduire la défense contre le trouble, la

revendication, l'éviction ou l'action et d'éventuelles négociations pour obtenir un règlement ou un compromis ; (3) le Client doit fournir à IDOMED toute assistance nécessaire pour se défendre contre le trouble, la revendication, l'éviction ou l'action ; (4) le trouble, la revendication, l'éviction ou l'action ne doit pas avoir été provoqué par des actes non autorisés aux termes du contrat ou par la mauvaise conduite du Client ou d'un tiers agissant pour le compte du Client.

En cas de tentative de saisie de l'Application par un tiers ou toute forme de contestation des droits d'IDOMED, le Client s'oblige à en aviser immédiatement IDOMED et à élever toute protestation contre la saisie pour faire connaître les droits de propriété en cause.

Si l'Application et/ou tout ou partie du Service font l'objet d'une revendication, IDOMED peut décider, à ses frais, soit d'obtenir une licence appropriée pour que le Client puisse continuer à utiliser l'élément qui fait l'objet de la revendication, soit de le remplacer ou le modifier de manière à ce qu'il garde ses fonctionnalités et n'enfreigne plus les droits allégués.

IDOMED et le Client sont respectivement propriétaires de leurs marques, noms, sigles, logos et autres signes distinctifs, quelle qu'en soit la forme et/ou le support. Chaque Partie s'interdit de porter atteinte aux droits de l'autre Partie sur l'ensemble de ces éléments et s'interdit de susciter toute confusion dans l'esprit du public relative à la propriété de l'autre Partie sur lesdits éléments et ce par quelque mode que ce soit.

Article 18. Indépendance des Parties – Cession

Le Contrat ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant un acte de société, l'affectio societatis en est formellement exclu et les Parties déclarent expressément ne pas mettre en commun leurs biens ou leurs industries en vue de réaliser des bénéfices ou des économies.

Chaque Partie conclut le Contrat en considération de la personne de l'autre Coresponsable. Le Contrat ne peut être transféré ou cédé, en tout ou partie, par un Coresponsable sans l'autorisation préalable et écrite de l'autre Coresponsable.

Chaque Coresponsable s'oblige à informer l'autre Coresponsable en cas de dissolution, judiciaire ou volontaire, de l'entité, et à lui signaler immédiatement et préalablement tout changement intervenu relativement :

- A la forme juridique de l'entité ;
- A sa raison et/ou dénomination sociale ;
- A son capital social ;
- A l'adresse de son siège social.

Article 19. Client ayant le statut de consommateur

En vertu de l'article L612-1 du Code de la consommation, « *tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel* ». Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L611-1 du Code

de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de prestation de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Pour toute difficulté, le Client est invité à contacter IDOMED préalablement :

IDOMED - Service Client
12 rue Anselme 93400 Saint Ouen
contact@idomed.fr

Une plateforme de règlement des litiges en ligne est à la disposition du Client à l'adresse suivante :

<https://medicys-consommation.fr/>

Seules les réclamations relatives à l'utilisation du Service seront prises en compte.

Dans l'année qui suivra la demande du Client auprès d'IDOMED, le Client peut, en application de l'article R616-1 du Code de la consommation, faire examiner sa demande par un médiateur dont les coordonnées figurent ci-dessous, sachant qu'un litige ne pourra être examiné, sauf exception, que par un seul médiateur :

Medicys
<https://medicys-consommation.fr/>

Pour les litiges transfrontaliers, le médiateur compétent est :

Centre européen des consommateurs France :
europe-consommateurs.eu

Le Client peut se faire assister par un conseil, à ses frais.

Article 20. Réclamations – Loi applicable et tribunaux compétents

Le Contrat est régi par le droit français. Rédigé en français, il peut être traduit en toute langue, seule la version française faisant foi dans cette hypothèse.

Tout litige auquel l'utilisation de l'Application et/ou du Service pourrait donner lieu relèvera du droit français et de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

Article 21. Stipulations diverses

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Le Contrat exprime l'intégralité des droits et obligations du Client et d'IDOMED.

La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité du Contrat, à l'exception de celle d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des Parties à contracter. La ou les stipulations annulées sont réputées non écrites.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas un moment donné de l'une des quelconques clauses ou qu'elle tolère l'inexécution de façon temporaire ou permanente des obligations de l'autre Partie ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement.

Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de tolérer une inexécution ou une exécution imparfaite du Contrat ou, plus généralement, de tolérer tout acte, abstention ou omission de l'autre Partie non conforme aux stipulations du Contrat ne saurait conférer un droit quelconque à la Partie bénéficiant de cette tolérance.

Annexe n° 1. Caractéristiques du Traitement

Finalités	<p>Le Service a vocation à mettre en œuvre un traitement de données dont la finalité principale est de permettre la réalisation d'actes de télémédecine ainsi que l'échange et le partage de données relatives à la santé des patients, dans les conditions prévues à l'article L1110-4 du Code de la Santé Publique.</p> <p>Les sous-finalités liées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création, la gestion, l'administration et la suppression des comptes utilisateurs ; - La mise en œuvre des services nécessaires au support utilisateur ; - La gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition et la tenue d'une liste d'opposition ; - La mise en œuvre des outils nécessaires à assurer la sécurité des données relatives aux patients et utilisateurs et du Service ; - L'élaboration de statistiques relatives à l'utilisation de l'Application et du Service (nombre de messages envoyés, nombre de téléconsultation réalisées, etc.) : Le Client reconnaît et accepte qu'Idomed peut librement utiliser les statistiques agrégées résultant de cette sous-finalité, à ses propres fins, sans condition de temps ni de territoire ; - La mise en œuvre des logiciels, outils et services nécessaires pour investiguer et remédier aux éventuels dysfonctionnements de l'Application et du Service.
Bases légales	<p>Le traitement est mis en œuvre sur la base des articles 6§1, b du règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de l'article 9§2, h du règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016, concernant les patients.</p> <p>Il est mis en œuvre sur la base et sur la base de l'article 6§1, b du règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016 concernant les utilisateurs du Service. Lorsque l'Utilisation est le Patient d'un Professionnel, son consentement est demandé en complément, en application de l'article 9§2, a du règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016.</p> <p>Les sous-finalités relatives à la sécurité et à la gestion des demandes sont mises en œuvre sur la base de l'article 6§1, c du RGPD.</p>
Personnes concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisateur professionnel : tout professionnel de santé pour lequel le Client demande la création d'un compte utilisateur (IDE, médecins, médecins coordonnateur, etc.) ; - Utilisateur : toute personne n'ayant pas la qualité de Professionnel et disposant d'un Compte pour échanger avec un Utilisateur Professionnel - Patients : toute personne prise en charge par un professionnel de santé disposant d'un compte utilisateur.

Données personnelles traitées	<p>Les données traitées concernant les patients sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Données identifiantes (nom, prénom, date et lieu de naissance, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, n°IPP) ; - Données relatives à la vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale) ; - Données relatives à la facturation (NIR) ; - Données relatives à la santé (Pathologies, antécédents, traitements). <p>Les données traitées concernant les utilisateurs et utilisateurs professionnels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Données identifiantes (nom, prénom, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, n° RPPS ou n° ADELI) ; - Données relatives à la vie professionnelle (profession, établissement de rattachement) ; - Données de connexion et données techniques (Adresse IP, journaux de connexion, suivi de l'utilisation des fonctionnalités et rapports de crash).
Destinataires tiers des données traitées	<p>Destinataires des données relatives aux patients :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisateurs destinataire des messages échangés via le Service ; - Idomed pour assurer la maintenance et le débogage, dans les conditions prévues au Contrat ; - Directeur médical d'Idomed pour coordonner la gestion des demandes des patients ; - Hébergeur de données de santé. <p>Destinataires des données relatives aux utilisateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisateurs destinataire des messages échangés via le Service ; - Idomed pour assurer la création, la gestion, l'administration et la suppression des comptes ainsi que pour la maintenance et le débogage, dans les conditions prévues au Contrat ; <p>Hébergeur de données de santé.</p>

Durée de conservation	Les données relatives aux Utilisateurs Professionnels sont conservées en base active la durée du Contrat. Elles sont conservées en base archive pendant 12 mois à l'issue du Contrat. Les données relatives aux Patients sont conservées 12 mois. Elles sont conservées en base archive pendant 2 ans.
-----------------------	---

Annexe n° 2. Hébergement des données

A la date de conclusion du Contrat, les Données Personnelles et Données relatives à la Santé sont hébergées par Amazon Web Service EMEA, hébergeur HDS certifié dont le certificat de conformité – obtenu le 25 février 2019 – se trouve en ci-après. En application de l'article 16.1.3 et sous réserve des stipulations de l'Article 7, IDOMED peut unilatéralement recourir aux services d'un autre prestataire agréé ou certifié pour l'hébergement de données de santé.

Le Client peut consulter les mentions obligatoires du contrat passé par IDOMED avec Amazon Web Service EMEA, telles que prévues par l'article R1111-11 du Code de la Santé Publique, à l'adresse suivante :

<https://d1.awsstatic.com/legal/awsserviceterms/AWS%20Service%20Terms%20-%20French%20Translation.pdf>

Les Données Personnelles et Données relatives à la Santé font l'objet d'une sauvegarde incrémentale une (1) fois toutes les six (6) heures sur des supports distincts des serveurs de production, afin de garantir un point de restauration à douze (12) heures

Les serveurs d'hébergement des Données Personnelles et Données relatives à la Santé sont localisés à Paris (France).



Annexe n° 3. Formulaire d'information et de consentement du Patient

Utilisation du dispositif « idomed » - information et consentement du patient

Formulaire à signer, remis au patient ou tuteur et conservé dans le dossier de soins

Madame, Monsieur,

Votre équipe de soins utilise la solution de télémédecine IDOMED dans le cadre de votre prise en charge, afin de faciliter la coordination et de pouvoir réaliser des actes de télémédecine. Si vous refusez l'utilisation de ce dispositif, cela n'influencera pas la qualité des soins. Cette solution de télémédecine permettra d'organiser des téléconsultations et d'échanger des documents et des messages via une messagerie sécurisée.

L'utilisation de cette solution nécessite la collecte et le traitement de données à caractère personnel vous concernant. [NOM DU PROFESSIONNEL DE SANTE] est le responsable du traitement de ces données et peut être contacté via l'adresse [ADRESSE DU PROFESSIONNEL].

Le traitement de données a pour finalité de permettre la réalisation d'actes de télémédecine et l'échange et le partage de données vous concernant, afin de coordonner votre prise en charge. Les catégories de données à caractère personnel vous concernant traitées par Idomed sont les suivantes : données identifiantes (nom, prénom, date et lieu de naissance, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, IPP, etc), données relatives à la vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, etc.), données relatives à la santé (Pathologies, antécédents, traitements), données relatives à la facturation (NIR). L'ensemble de ces données est nécessaire pour votre prise en charge via la solution Idomed.

Les données vous concernant sont destinées à votre équipe de soins ainsi qu'aux sous-traitants dont l'intervention est nécessaire pour assurer l'hébergement et la maintenance de la solution Idomed, à savoir la société Idomed et un hébergeur de données de santé certifié. En cas de facturation d'un acte de télémédecine à l'assurance maladie obligatoire dont vous relevez, les données vous concernant peuvent être transmises à la caisse.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (CNIL) et du droit de déposer des directives sur le sort des données vous concernant, après votre décès. L'ensemble de ces droits peut être exercé par email ou lettre recommandée avec accusé de réception, accompagné d'un justificatif d'identité, adressé à [NOM DU PROFESSIONNEL + ADRESSE DU PROFESSIONNEL].

Si l'état de santé du patient ne le permet pas, la personne de confiance désignée, un proche ou, le cas échéant, le tuteur pourra également donner son accord.

Je soussigné(e), Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom :

Déclare que les objectifs et modalités du dispositif de la solution IDOMED m'ont été clairement expliqués. J'ai lu et compris la note d'information qui m'a été remise.

- Je déclare donner mon accord pour être pris(e) en charge via la solution IDOMED
 Je refuse d'être pris(e) en charge via la solution IDOMED

Fait à, le

Signature

Annexe n° 4. Formulaire d'information sur le partage de Données relatives à la santé
Utilisation du dispositif « idomed » - information du patient
Formulaire à remettre au patient

Madame, Monsieur,

Votre équipe de soins utilise la solution de télémédecine IDOMED dans le cadre de votre prise en charge, afin de faciliter la coordination et de pouvoir réaliser des actes de télémédecine. Si vous refusez l'utilisation de ce dispositif, cela n'influencera pas la qualité des soins.

Cette solution de télémédecine permettra d'organiser des téléconsultations et d'échanger des documents et des messages via une messagerie sécurisée.

L'utilisation de cette solution nécessite la collecte et le traitement de données à caractère personnel vous concernant. [NOM DU PROFESSIONNEL DE SANTE] est le responsable du traitement de ces données et peut être contacté via l'adresse [ADRESSE DU PROFESSIONNEL].

Le traitement de données a pour finalité de permettre la réalisation d'actes de télémédecine et l'échange et le partage de données vous concernant, afin de coordonner votre prise en charge.

Les catégories de données à caractère personnel vous concernant traitées par Idomed sont les suivantes : données identifiantes (nom, prénom, date et lieu de naissance, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, IPP, etc), données relatives à la vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, etc.), données relatives à la santé (Pathologies, antécédents, traitements), données relatives à la facturation (NIR). L'ensemble de ces données est nécessaire pour votre prise en charge via la solution Idomed.

Les données vous concernant sont destinées à votre équipe de soins ainsi qu'aux sous-traitants dont l'intervention est nécessaire pour assurer l'hébergement et la maintenance de la solution Idomed, à savoir la société Idomed et un hébergeur de données de santé certifié. En cas de facturation d'un acte de télémédecine à l'assurance maladie obligatoire dont vous relevez, les données vous concernant peuvent être transmises à la caisse.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (CNIL) et du droit de déposer des directives sur le sort des données vous concernant, après votre décès. L'ensemble de ces droits peut être exercé par email ou lettre recommandée avec accusé de réception, accompagné d'un justificatif d'identité, adressé à [NOM DU PROFESSIONNEL + ADRESSE DU PROFESSIONNEL].

Annexe n° 5. Location

Afin de permettre la réalisation d'actes de télémédecine, IDOMED peut mettre à disposition du Client du matériel de vidéotransmission et différents dispositifs médicaux connectés. Le matériel est loué au Client et reste la propriété d'IDOMED. IDOMED garantit la compatibilité du matériel avec l'Application et le Service pendant toute la durée du Contrat. Le cas échéant, la nature, la marque, le modèle et la quantité des matériels commandés par le Client ainsi que la valeur estimée du matériel loué sont détaillés au Plan.

La location du matériel est consentie au Client sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière et exclusivement pour lui permettre d'utiliser le Service. Le Client s'interdit toute autre utilisation du matériel et de confier tout ou partie du matériel à quiconque d'autre, hormis les Utilisateurs Autorisés, et ce y compris en vue de l'usage ci-dessus déterminé.

IDOMED assure ou fait assurer la configuration, la livraison et la mise en service du matériel. La prise de possession, matérialisée par la signature du bon de livraison, entraîne le transfert des risques d'IDOMED au Client. La restitution du matériel doit être effectuée par le Client à l'adresse communiquée au Client par IDOMED. La restitution entraîne le transfert des risques du Client à IDOMED.

L'infogérance du matériel, pendant la durée de mise à disposition, est à la charge du Client.

Le Client s'oblige à :

- Prendre le matériel dans son état au moment de l'entrée en jouissance, sans recours contre IDOMED pour quelque cause que ce soit et, notamment, pour mauvais état et vices apparents ou cachés ;
- Veiller en bon père de famille à la garde et à la conservation du matériel ;
- Se servir du matériel personnellement ou par l'intermédiaire des Utilisateurs, et ce exclusivement pour l'usage ci-avant ;
- Entretenir le matériel et en assurer l'hygiène ;
- Prendre en charge les dépenses qu'il pourrait se trouver obligé de faire pour l'usage et l'entretien du matériel ;
- Restituer le matériel à l'expiration du Contrat.

Le Client ne doit aucune indemnité à raison de l'usure du matériel résultant de son usage normal et sans faute de sa part. En revanche, dans le cas où la valeur du matériel se trouve diminuée par suite d'accident ou autre cause, même sans aucune faute du Client ou si le matériel ne peut être restitué en nature, le Client doit indemniser IDOMED de cette diminution de valeur. Un dépôt de garantie d'un montant défini au Plan est demandée à cette fin, lors de la conclusion du Contrat.

Lorsqu'il restitue le matériel, le Client s'oblige à purger au préalable la mémoire de chaque élément du matériel de toutes les Données Personnelles y figurant ainsi que de toute information nécessaire à l'utilisation du Service, et notamment de ses identifiants de connexion.